



**PRÉFET
DE L'AUDE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction Départementale des
Territoires et de la Mer**

Carcassonne, le **24 JAN. 2024**

SRISC/UPRNT
Affaire suivie par : Grégory Gonzalez
Tél : 04 68 10 38 85
ppri-trapel@aude.gouv.fr

Le Préfet

à

Monsieur le Maire d'Aragon
14, rue de la Mairie
11600 ARAGON

Objet : Réponse à la délibération du conseil municipal d'Aragon concernant la consultation sur le projet de PPRi du bassin versant du Trapel

Réf : 24.012

Dans le cadre de la révision des Plans de Prévention des Risques Inondation (PPRi) des communes du bassin versant du Trapel, vous nous avez fait parvenir votre avis favorable, suite à la consultation des personnes et organismes associés, conformément à l'article R562,7 du code de l'environnement.

Nous avons bien pris note de votre avis favorable assorti de compléments à porter sur la carte des phénomènes naturels.

Les modifications demandées sur la carte des phénomènes naturels seront effectuées sous réserve d'une vérification altimétrique du repère de crue de la rue du Barri. Ces compléments seront réalisés dans le projet de PPRi suite à l'enquête publique, et ne modifient en rien la cartographie des aléas, ni le zonage réglementaire.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet
le Directeur de la DDTM


Vincent Cligneux